

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 32/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 23/05/2013	L'an deux mil treize le six juin à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 06/06/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie (arrivée 19h15), MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel (départ 20h00).
OBJET : <i>Acquisition terrains Consorts LELACHE</i>	Excusés : PETIT Betty a donné procuration à KNEPPERT Pierre, CLAUDON Pierre a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, PERRON Danièle a donné procuration à PARRAIN Carole, AUDOUZE Yann a donné procuration à MAKSOUH Mourad. Monsieur Jean-Pierre MONNIN est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées :

- Section AI n° 527 lieu-dit « Champs des Murgiers », contenance 1a98,
- Section AI n° 772 lieu-dit « Les Sausses », contenance 11a56,
- Section AI n° 323 lieu-dit « Les Sausses », contenance 17a25,
- Section AI n° 493 lieu-dit « Les Sausses », contenance 1a88,

pour la somme de 2 450 €,

appartenant à : Consorts LELACHE – 145 Boulevard Saint-Michel – 75005 PARIS

SOUS-PREFECTURE

19 JUIN 2013

MONTBELLARD

- précise en outre que :

- les services des Domaines ont communiqué leur avis,
- les frais occasionnés par les acquisitions sont à la charge de la Ville,
- les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

- désigne Maître Stéphanie BERTRAND – 30-32 avenue Jean Jaurès à AUDINCOURT - 25400 – Notaire, pour dresser l'acte.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le ..06/06/2013

Publiée le ..06/06/2013..

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire